



Guide d'accueil Bienvenue à Royaumont !

L'abbaye de Royaumont est un lieu à la fois privé et public, où séjournent et travaillent simultanément des artistes, des professionnels des secteurs privés ou publics venus en séminaires, des classes en résidence...



Les contacts durant votre séjour

| | | |
|-----------------------------------|--|----------------|
| Réception (ouverte 24h/24) | | 01 30 35 59 00 |
| Pôle voix et répertoire | s.gillet@royaumont.com | 01 30 35 59 84 |
| Pôle création musicale | s.agard@royaumont.com | 01 30 35 59 83 |
| Pôle création chorégraphique | d.trouboul@royaumont.com | 01 30 35 59 90 |
| Référent handicap | referenthandicap@royaumont.com | 01 30 35 59 00 |

Pour faciliter le bon déroulement de votre séjour et celui des autres résidents, voici les services qui vous sont offerts et quelques règles de vie commune à respecter :

L'abbaye est un site classé Monument Historique, il est de la responsabilité de chacun de participer à sa protection et d'en respecter la conservation.

La Réception offre un **accueil permanent**, de jour et de nuit (gardien de nuit).

En cas d'arrivée tardive prévenir au 01 30 35 59 00, et pour un retour tardif des résidents, prière d'avertir préalablement le réceptionniste et de lui indiquer un horaire.

Vous avez un **accès exclusif** aux salles de travail qui vous sont réservées.

Vous avez un **accès libre** aux salles à manger, au grand salon, et, sauf exception, au salon-auditorium.

Le parc est ouvert en permanence. **Le cloître** est un lieu de promenade privilégié qui reste ouvert en journée et en soirée jusqu'à 23h. **Le réfectoire des moines et les anciennes cuisines** vous sont accessibles aux heures des visites (10h à 18h).

Il est demandé à toute personne séjournant à l'abbaye d'avoir **une tenue correcte** pour circuler dans le site et se rendre dans les salles communes de repas et de repos.

Le grand salon et les salles à manger sont des lieux de convivialité et de détente. Il est demandé d'en **respecter le calme et d'adopter une tenue et un comportement adapté**.

De même, il est demandé de **respecter le sommeil de tous les résidents après 22h**.



Les salles de travail

Les salles qui vous sont réservées sont à votre disposition pendant toute la durée de votre séjour.

Ces espaces et les aires de circulation sont réputés non-fumeurs.

La nourriture et les boissons, sauf l'eau qui est mise à votre disposition, sont interdites dans les salles de travail et le salon-auditorium.

A chaque fin de séance de travail, les salles doivent être fermées à clef, et pour faciliter leur utilisation par tous les membres de votre groupe et leur entretien, nous vous demandons de remettre la clef à la Réception.

Les horaires types de travail sont de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 19h00 incluant une pause de 30 minutes.

Les repas

Les horaires ordinaires des repas sont les suivants, sauf autre indication du responsable de votre groupe :

Petit déjeuner : de 7h30 à 9h00 Déjeuner : à 13h00 Dîner : à 20h00

De façon à faciliter le service, **nous vous demandons d'être ponctuels.**

Pour les pauses de l'après-midi, les horaires et salles où elles vous sont proposées sont indiqués que les panneaux de signalétique à la Réception.

L'absence à un repas doit être signalée au moins 24h à l'avance auprès de la personne qui est votre contact au sein de la Fondation.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès à la cuisine et à l'office est interdit.

Pour toute question relevant de la restauration, adressez-vous à la personne qui est votre contact au sein de la Fondation.

Les chambres

Elles sont à votre disposition en permanence durant votre séjour, pour les résidents. Elles sont **réservées au seul usage des résidents inscrits auprès de la Fondation. Aucune modification** ne pourra être faite, **ou personne supplémentaire acceptée**, sans une réservation faite au préalable, et nominativement, auprès de votre contact au sein de la Fondation.

Elles sont équipées de sèche-cheveux. Les draps et les serviettes de toilettes sont fournis.

Le jour de votre départ, elles doivent être libérées au plus tard à 9h00.

A moins de mettre le panneau « ne pas déranger » sur la porte de votre chambre, auquel cas les femmes de chambre ne la feront pas dans la journée, elle devra être accessible pour son entretien à partir de 9h00.

Si vous y emportez des tasses, verres ou bouteilles d'eau, nous vous demandons de les redescendre au moment des repas.

Il est interdit de laver du linge dans les chambres et de le faire sécher sur le mobilier.

De même il est interdit de poser du linge ou des objets sur le bord des fenêtres.

Toute demande relative aux chambres devra être faite auprès de la personne qui est votre contact au sein de la Fondation ou à votre responsable de groupe, qui agira en accord avec celle-ci.

Téléphone et communications intérieures ou extérieures

Toutes les chambres et salles de travail disposent d'un poste téléphonique permettant de communiquer à l'intérieur de l'établissement.

Pour joindre un poste téléphonique à l'intérieur de l'abbaye, chambres ou salles de travail, faites le 59 suivi des deux derniers chiffres du numéro du poste destinataire.

Pour communiquer avec l'extérieur, utiliser le téléphone de votre chambre et faites le 0 puis le numéro.



Vous pouvez demander une liaison avec l'extérieur depuis les cabines téléphoniques situées à la Réception ou depuis votre chambre. Toute communication vers l'extérieur, téléphoniques ou utilisant la ligne pour des liaisons Internet, est à votre charge. Elles doivent être réglées à la fin de votre séjour.

Pour avoir accès à internet dans vos chambres et dans les salles de travail, vous pouvez bénéficier du Wifi en demandant à la réception un identifiant et un mot de passe.

Dans l'espace comble, un PC est à votre disposition (même identifiant et mot de passe).

Pour faire des photocopies, des photocopieuses sont à votre disposition au 3e niveau. **Sont aussi à votre disposition**

Une lingerie, située au premier étage face à la chambre n°128 : équipée d'une machine à laver et d'un sèche-linge. Lors de la première utilisation demandez en le mode d'emploi aux femmes de chambre.

Un parking fermé, situé à l'extérieur de l'abbaye et placé sous vidéo surveillance. Il est recommandé de ne laisser aucun document ou objet de valeur dans votre véhicule. En cas de vol ou de dégradation, la Fondation décline toute responsabilité.

Le bar est ouvert certains soirs de 19h à 23h (sauf au moment des repas) et en week-end de 12h à 18h. Les consommations sont à votre charge.

La librairie est ouverte tous les jours de l'année (sauf le mardi), de 10h à 18 h. Vous pouvez y trouver des ouvrages de références sur l'histoire, l'art, et autour des programmes culturels de la Fondation, des livres de poésie, sur la danse, la musique et un rayon de CD. Les adhérents aux Amis de Royaumont bénéficient d'une réduction de 5% sur la librairie et de 10% sur les autres produits (CD, objets...).

Trois bibliothèques au service de la culture



La Bibliothèque musicale François-Lang (Fondation Royaumont)

Placée au cœur de l'abbaye de Royaumont, la Bibliothèque musicale François-Lang offre aux artistes et aux chercheurs, professionnels, étudiants et amateurs, un lieu de travail unique.

La bibliothèque musicale François-Lang s'est construite autour de la remarquable collection de manuscrits et imprimés musicaux - environ 1 300 titres allant du XVe au XXe siècle - réunie par le pianiste François Lang (1908-1944) et de sa bibliothèque de travail. Une bibliothèque

d'étude, constituée d'ouvrages musicologiques de référence et de partitions (environ 3 000 ouvrages à ce jour), est associée à ces fonds précieux tandis que de nouvelles acquisitions, des dons et dépôts d'autres collections privées contribuent également régulièrement à leur enrichissement (fonds Joël-Marie Fauquet, fonds Patrick Florentin, fonds Jean-Yves Hameline, fonds Karl Kienzl, fonds André Isoir, ...). Elle est ouverte sur rendez-vous +33(0)1 30 35 59 94 ou consultable en ligne <https://fondationroyaumont.bibenligne.fr/>



La Bibliothèque Henry & Isabel Goüin (Fondation Royaumont)

La bibliothèque Henry & Isabel Goüin n'a plus rien de commun avec la bibliothèque médiévale, rassemblée par les moines, qui fut dispersée en 1792. Riche d'environ 22 000 volumes, c'est un ensemble varié et éclectique, résultat du mélange de plusieurs collections privées auxquelles sont venues s'ajouter les acquisitions liées aux diverses activités de la Fondation.

En 1938, Henry et Isabel Goüin, alors propriétaires de l'abbaye, y aménagèrent une bibliothèque pour le Foyer de l'abbaye de Royaumont qu'ils venaient de créer mais c'est en 1949, avec l'acquisition d'une partie de la collection de Paul



Desjardins, autrefois conservée à l'abbaye de Pontigny, que cette bibliothèque prit vraiment corps. Elle s'enrichit régulièrement, au cours des décennies suivantes, grâce à des dons privés et des acquisitions régulières, tout en accueillant de nombreuses rencontres intellectuelles de haut niveau. Conçue comme une bibliothèque générale, elle prit le nom de bibliothèque Henry & Isabel Goüin en 1984, en hommage aux fondateurs et premiers mécènes de la Fondation Royaumont.

La Bibliothèque musicale La Grange-Fleuret (anciennement Médiathèque Musicale Mahler)

La Bibliothèque musicale La Grange-Fleuret est désormais adossée à la Fondation Royaumont. Dans le cadre d'une coopération culturelle renforcée, les deux institutions ont souhaité réunir leurs deux fonds documentaires et patrimoniaux sous une même bannière dénommée "Bibliothèques Royaumont". Cette entité comprend la Bibliothèque musicale La Grange-Fleuret (BLGF), sise 11 bis rue de Vézelay à Paris (8e arr.) et les deux ensembles conservés à l'abbaye de Royaumont (95), la Bibliothèque musicale François-Lang (BmFL) et la Bibliothèque Henry et Isabel Goüin (BHIG). Consultez ses fonds sur <http://www.bibliotheques-royaumont.com/>

Librairie-boutique

En qualité de lauréat de la Fondation Royaumont, la librairie boutique vous propose un tarif « lauréat » de – 25 % sur ses livres, CD et autres gourmandises. Elle est ouverte tous les jours de 10h00 à 12h45 et de 13h45 à 17h30 (en hiver) et 18h00 (dès le printemps).

Comment venir à l'abbaye de Royaumont ?

En transport en commun

> Depuis la Gare du Nord :
Transilien Ligne H direction Luzarches : arrêt gare de Viarmes
> Depuis l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle (Terminal 1)
Bus 100 direction Persan : arrêt Fréchot à Viarmes.

En voiture

L'abbaye de Royaumont est située à 35 km au nord de Paris, près de Chantilly (Val d'Oise).

› itinéraire conseillé à partir de Paris (prévoir 40 minutes de la Porte de la Chapelle)
Prendre l'autoroute du Nord A1 (porte de la Chapelle) jusqu'à la bifurcation vers la N104 Francilienne en direction de Cergy-Pontoise/Amiens/Senlis (1^{ère} sortie après l'aéroport Roissy CDG). Puis, prendre la sortie 94b Chantilly-Luzarches vers la D316. Suivre la D922 en direction de Abbaye de Royaumont.

› itinéraire conseillé à partir de Cergy
Prendre la Nationale 184 (direction de Chantilly sur l'autoroute A15) et sortir à la "Croix Verte" › Viarmes › Abbaye de Royaumont. L'abbaye de Royaumont est située à 5 km de la sortie de Viarmes.

› itinéraire conseillé à partir de Beauvais – Amiens
Prendre l'autoroute A16 › sortie L'Isle Adam › Beaumont-sur-Oise › Abbaye de Royaumont



ROYAUMONT

abbaye & fondation

